

**SUPER-PHOSPHATE DE CHAUX
DE COE.**

PRÉPARATION SUPÉRIEURE D'OS MOULUS

Il fait mûrir les moissons de 10 à 20 jours plus tôt, et accroît merveilleusement le produit.

Manière de l'employer

POUR LE RENOUELEMENT DES PRAIRIES.

Environ 400 livres par acre sur les prairies, devant être appliqué de bonne heure ne le printemps. Il peut aussi être appliqué avec avantage immédiatement après la fauchaison, ou dans l'automne. L'application de 200 livres par acre sur les vieilles terres à baturage aura un effet des plus marquant. Il faudrait l'appliquer justement avant ou après une pluie, ou quand la terre est humide. Il est encore mieux de le mêler avec quatre fois autant de fumier avant de l'appliquer comme renovateur.

POUR LE BLÉ D'INDE ET LES PATATES.

Appliquez une demi-poignée, ou deux tiers d'une roquille, à chaque scion, le mêlant bien avec le sol, puis laissez tomber la graine, et au premier sarclage ajoutez une demi poignée ou deux tiers d'une roquille à chaque scion autour des plantes comme en le répandant sur la terre. Ses effets sont des plus favorables.

POUR LES FEVES ET LES POIS.

Appliquez une demi-poignée à chaque scion. Si vous semez en rang servez-vous en même proportion, le mêlant avec le sol, ajoutant la même quantité au premier sarclage, autour des plantes.

Prix, \$50 le tonneau, mis en quarts contenant à peu près 250 livres chaque; aussi en boîtes d'environ 30 livres, à \$1 chaque.

Manufacturé et à vendre par Andrew Coe, propriétaire. Bureau à Toronto, No. 3, Salle Maçonnique, rue Toronto. Bureau à Montréal, No. 38, rue St François Xavier

E. L. SNOW,

Agent général.

On peut acheter de cet engrais à l'Imprimerie de la Gazette des Campagnes à Ste Anne de la Pocatière, où M. Snow a bien voulu placer un dépôt, pour la commodité des cultivateurs des paroisses d'en bas.

NOUVEAUTÉS

Le soussigné désire informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir une grande quantité d'articles de goût et d'utilité ainsi qu'une grande quantité d'objets de fantaisie concernant sa ligne de commerce.

Il profite de cette occasion pour remercier le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il espère que, par son assiduité aux affaires, il méritera la continuation de ce patronage.

J. P. GENDRON,

Horloger et Bijoutier
Rue St-Jean, Haute-Ville,
Québec.

15 mai 1865.



CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes, et marquées "Soumission pour le service de la Malle," seront reçues à QUEBEC jusqu'à midi, VENDREDI, le SEPT JUILLET, pour le transport des Malles de Sa Majesté, entre STE. FLAVIE, Canada, et CAMPBELLTON, le et depuis le 1er SEPTEMBRE prochain.

Afin de mettre le Maître-Général des Postes en état de juger du prix des manières différentes et du transport des Malles sur cette route, de deux ou de trois fois par semaine, les Soumissionnaires pourront faire leurs soumissions pour deux ou trois services par semaine, soit par une voiture attelée d'un seul cheval ou par une diligence ou voiture tirée par deux chevaux.

Les Soumissionnaires devront, dans chaque cas, spécifier distinctement le montant demandé pour chaque service différent.

La route à suivre pour le transport de cette malle devant être par le nouveau chemin de Matapédia.

La distance reconnue entre Ste. Flavie et Campbellton est de 110 milles.

Les Jours et Heures de l'arrivée et du départ devront être comme suit, sujet au droit du Maître-Général des Postes de les changer, lorsqu'il le trouveront convenable :

Partir de Ste. Flavie et Campbellton à tels jours et à telles heures qu'il sera nécessaire, se rencontrant à chaque place avec les malles allant et venant, et faire le trajet en 28 heures du 1er de Juin au 30 Septembre, et en 36 heures pendant le reste de l'année, y compris les arrêts ou délais pour toute autre fin.

Les personnes qui désirent faire des soumissions sont informées particulièrement que les malles doivent être transportées en voitures tirées par des chevaux pendant toute l'année.

Le Contrat, s'il est rempli avec satisfaction, continuera pour un terme n'excédant pas quatre années : Le Maître-Général des Postes se réservant le droit de terminer la convention en aucun temps avant l'expiration des quatre ans, si à son opinion, l'intérêt public le requiert, en donnant trois mois d'avis au Contracteur auparavant.

Toutes dépenses pour la traverse de la malle ou pour le passage de ponts à péage, barrière, etc., sur cette route seront payées par le Contracteur.

Chaque soumission devra spécifier le prix par année, en toute lettre, et être accompagnée de la signature de deux cautions responsables, promettant que, dans le cas où la soumission serait acceptée, le Contrat sera dûment exécuté, par le soumissionnaire, pour le prix demandé, et promettant ainsi d'être responsable avec le Contracteur, dans la somme de \$1000. 00 pour la due exécution du service.

Les soumissions doivent se faire sur formules imprimées qui sont fournies par Département et qu'on peut avoir en s'adressant aux Bureaux de Poste à Ste. Flavie, Métis, Matapédia et Cross Point Canada, et à Campbellton et Dalhousie, Nouveau-Brunswick ou au Bureau du soussigné.

W. G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes

Bureau de l'Inspecteur des Postes, }
Québec, 4 mai 1865.

NOUVELLES IMPORTATIONS

NOUVEAUX Tissus pour habits et pantalons d'été, Tweed de manufacture canadienne, Tweeds d'Ecosse, Draps et Casimirs.

NOUVEAUX Parasols noirs et de couleur.

UN grand assortiment de Soie noire pour Mantilles et pour Robes.

ETOFFES à Soutanes, Merinos français double cordés, Sayes, Drap d'été. Anisi, Chapeaux de Paille, de Satin, de Feutre pour Messieurs du Cleigé

HARDES faites, en grande variété et vêtements faits sur commande par les meilleurs tailleurs.

TAPIS Tapisserie, Impérial, Ecossois, Union, pour Escaliers, Toile cirée, Feutre, de Tables, Nattes, etc.

COUTILS, Toiles, Cotons, de toutes espèces. Couvre-pieds blancs et de couleur, Couvertures de laine, Toile et Cotons à draps, Toile à nappes, etc.

ALBUMS photographiques de 25 à 200 cartes photographiques

En vente chez

A. HAMEL et FRÈRES,

15 mai 1865. Québec, Rue Sous-le-Fort.

LEPAGE, LEMOINE & C^{IE}
MARCHANDS A COMMISSION

ET AGENTS GÉNÉRAUX,

17, Rue St. Jacques, Basse-Ville

QUEBEC,

ONT constamment en mains et à vendre en gros :

FLEUR, LARD, BŒUF, JAMBONS,

BEURRE, SAINDOUX, FROMAGE,

SAVON, THÉ, TABAC,

VINS et LIQUEURS DE TOUTE SORTE
HYDROPULTE,

etc., etc., etc., etc.

AUSSI

HUILE DE CHARBON,

en Baril ou Canistes de cinq gallons.

15 décembre 1864.